

L'archipel rural africain en mouvement

Michel Lesourd
Géographe

I Introduction

« La fin des paysans », « la fin des terroirs ». Dans les pays du Nord, les évolutions du monde rural sont à la fois anciennes et massives. L'urbanisation mais aussi les transformations des campagnes ont réduit les rôles économiques et surtout sociologiques des paysans, des éleveurs, des agriculteurs. L'utilisation dans les pays du Nord de l'espace rural comme conservatoire de l'environnement, espace de loisir, terrain de jeu, mais également comme réserve apte à accueillir des activités décentralisées ou seulement déconcentrées de la ville résulte de dynamiques récentes mais qui contribuent au renouvellement des paysages, des sociétés et des économies rurales.

Dans les pays du Sud, la mutation est-elle moins profonde ? Plus récente, sans doute, elle n'en est pas moins importante, et les trente dernières années ont été décisives. Soutenue par l'exode rural, l'urbanisation africaine a été rapide, et la mégalopolisation latino-américaine et asiatique, d'une ampleur inégalée. Répondant à l'urbanisation généralisée, le développement de l'hydro-agriculture, les mutations des techniques et des matériels botaniques sont d'autres dynamiques, caractéristiques de la sphère agropastorale. Mais la ruralité ne se définit pas seulement par les activités productives liées à la terre et aux systèmes d'exploitation de la nature. Dans les pays du Sud, le non-urbain s'est rapproché de l'urbain. La ville est perçue comme un champ d'emploi pour les ruraux, la campagne comme un espace à conquérir, à relier, à intégrer à la ville.

Les campagnes des Suds s'industrialisent, se tertiarisent en s'urbanisant, sans perdre leur caractère premier : la production de biens alimentaires.

Parcourir les Suds révèle toute la richesse et la diversité de leur ruralité. La mosaïque est complexe et des situations contrastées témoignent des tensions et des complémentarités entre des espaces inégalement intégrés dans l'économie-monde. Des paysanneries à fort enracinement culturel et territorial aux néoruraux travaillant en ville, la palette des situations sociales est colorée et mouvante ; la ruralité est comme un archipel de situations sociospatiales diverses.

■ Les facteurs d'évolution

L'évolution de la charge de population

L'espace rural africain est le récepteur de multiples influences externes, en même temps qu'il exprime les impulsions données par les sociétés locales. On peut réfléchir sur la ruralité en termes de système où interfèrent société, activités, milieu, techniques de production, mais on se contentera ici de rappeler quels sont les quatre principaux facteurs de dynamique des sociétés et des espaces ruraux, avant d'insister sur quelques évolutions caractéristiques.

D'une manière générale, la charge de population a partout augmenté en Afrique rurale, sauf dans les espaces à population très fortement migrante (certains cercles du pays mossi, par exemple) et dans les cas particuliers de dépopulation liée aux conflits (Liberia, Mozambique, Rwanda). Même les régions les plus épargnées, comme le Sénégal oriental, n'y échappent pas.

La pression sur l'espace, inégale et inégalement ressentie selon les milieux et les ressources disponibles, a entraîné une augmentation des besoins alimentaires, contraignant les populations paysannes et pastorales à des adaptations techniques, à des choix de productions et de revenus.

Trois possibilités s'offrent à la société rurale :

- soit un accroissement des surfaces cultivées, pâturées, sans modification du système de culture et notamment sans intensification, pouvant aller jusqu'à une sollicitation excessive du milieu ;
- soit une intensification du système de production, par utilisation des ressources hydrauliques ou par complexification des systèmes agropastoraux (nouvelles associations culturales, semences et plants sélectionnés) et éventuellement émigration ;
- soit une diversification du système de production afin de permettre l'apport de revenus variés, allant jusqu'à l'adoption d'activités para-agricoles ou non agricoles (transformation et vente de produits agricoles de base, artisanat, vente de bois et autres produits de ramassage, activité urbaine). Les stratégies familiales incluent l'émigration.

La pression du marché

La recherche de numéraire a conduit l'Afrique à privilégier longtemps les cultures de produits exportables. Mais la croissance des marchés urbains et, dans une certaine mesure, la densification des campagnes ont créé peu à peu des débouchés réels, sur un marché surtout intérieur, pour des produits vivriers. Marché international des matières premières agro-industrielles et marché intérieur de vivriers se complètent davantage qu'ils ne s'opposent. Nombreuses d'ailleurs sont les exploitations qui pratiquent les deux types de spéculation.

Les fluctuations du marché du cacao et, dans une moindre mesure, du café ont révélé, à la fin des années quatre-vingt, les limites des « miracles » du développement rural lié aux cultures d'exportation. Mais la hausse presque continue des cours durant plus de deux décennies (1960-1982) avait très fortement incité les paysans ivoiriens, burkinabe, maliens, nigériens, camerounais à créer des plantations arbustives. Petits et grands planteurs de Côte d'Ivoire, du Ghana, du Cameroun ont ainsi créé et organisé de nouveaux terroirs, contribué à la modernisation des campagnes (scolarisation des enfants, infrastructures de communication, naissance et développement de bourgs ruraux, croissance des villes préexistantes) sans pour autant créer un nouveau « modèle » productif : la fortune cacaoyère et caféière en Côte d'Ivoire est basée sur l'extensivité et

sur une productivité du travail moyenne grâce à l'utilisation d'une main-d'œuvre familiale ou importée abondante et peu coûteuse. Tout au plus peut-on évoquer un fait nouveau — mais probablement capital pour l'avenir — : la privatisation, encore très partielle, de la terre. Aux contrats traditionnels, multiformes et complexes, s'ajoutent désormais l'achat de terre et le bornage des propriétés. Presque partout, cette dynamique agricole, soutenue par un marché très porteur (jusqu'au milieu des années quatre-vingt) a abouti à la saturation foncière.

La chute brutale des cours du cacao qui accompagna la surproduction mondiale mit la majorité des producteurs ivoiriens de cacao — petits et moyens planteurs surtout — sur la défensive. La crise les obligea à chercher d'autres revenus. Sans se détourner des arbus-tifs, ils utilisèrent à leur profit une demande urbaine croissante et commercialisèrent des vivriers, développant éventuellement des stratégies familiales de pluri-activité et de multispatialisation des lieux de production (achat de terres forestières dans d'autres secteurs de la région Sud-Ouest en Côte d'Ivoire par des planteurs installés dans la sous-préfecture de Soubré).

Partout, le marché intérieur se développe : montée des demandes urbaines en vivriers, création d'entreprises de transformation des produits bruts, croissance de la population rurale et urbaine. En Afrique de l'Ouest, où les dynamiques urbaines sont particulièrement spectaculaires, le marché des vivriers est en pleine expansion. Il n'est pas né de rien. Ses origines sont précoloniales. S'il n'a jamais été l'objet des attentions des colonisateurs, aires de productions, circuits de commercialisation et lieux de vente et d'échange existent depuis très longtemps. Mais la poussée urbaine et le désenclavement des campagnes par la multiplication des pistes et des routes, autant que de souples moyens de transport, ont créé les conditions d'un marché important et durable, basé sur des produits dont le paysan maîtrise les techniques de culture depuis des siècles et qui sont au cœur des préoccupations quotidiennes des populations. De plus, alors que les cultures d'exportation sont toujours contrôlées par les hommes, les vivriers marchands le sont davantage par les femmes qui, en outre, ont la maîtrise de leur commercialisation et transformation. Le marché interne soutient une dynamique d'activités féminines riches et variées et contribue à

rééquilibrer la détention du pouvoir économique dans le monde rural. Enfin, il rapproche le rural et l'urbain.

La pression du milieu

Les crises de sécheresse, dont les effets se font sentir du Sahel au monde équatorial, mais aussi la forte sollicitation des ressources naturelles ont modifié au cours des années soixante-dix - quatre-vingt les conditions d'exploitation mais aussi les stratégies agropastorales des acteurs.

Dans la zone sahélienne, le durcissement des conditions bioclimatiques combiné à la sollicitation souvent excessive d'un milieu fragile ainsi que, dans certaines régions (routes transsahariennes), la déprise humaine ont modifié les rapports traditionnels que les sociétés nomades et sédentaires entretenaient avec leur espace. L'abaissement des nappes phréatiques, la mort des arbres, la raréfaction des pâturages, la remise en mouvement d'ergs fossilisés ont accompagné le glissement latitudinal des isohyètes et l'accroissement de l'irrégularité des pluies utiles. Pasteurs et paysans ont alors développé des stratégies du milieu plus défensives que conquérantes, tandis que les États engageaient d'ambitieuses politiques de lutte contre l'érosion et d'aménagement hydraulique comme au Cap-Vert, au Sénégal, au Mali.

Dans les régions équatoriales forestières, des effets d'altération bioclimatique se font sentir, comme l'abaissement anormal du taux d'hygrométrie quotidien aux heures chaudes de la journée, ainsi que la fréquente venue des « coups » d'harmattan en saison sèche. Les défrichements, le remplacement de la forêt par des formations arborées basses (cacaoyers) et l'épuisement des sols forestiers ont pu entraîner l'apparition de nouvelles plantes « parasites ». Ainsi de *Chromolaena odorata*, arbuste conquérant sur les jachères du front pionnier du Sud-Ouest ivoirien, qui gêne les agriculteurs (mais protège les sols). Partout, la terre reste le bien à prendre, et les forêts primaires classées sont toutes menacées par la pression des planteurs et une politique très laxiste des États : la Côte d'Ivoire, qui disposait de plus de 15 millions d'hectares de forêt en 1960 n'en possède plus que 3 millions.

État et acteurs sociaux

Des années soixante aux années quatre-vingt, l'État s'est surtout comporté en aménageur. Les jeunes États indépendants ont reçu des fonds qui leur ont permis de mettre en place des politiques d'aménagement considérées comme des « remèdes » au sous-développement, et principalement destinées à améliorer la situation des économies agricoles et pastorales. Dans les pays sahéliens, les efforts ont porté sur la lutte contre l'érosion, sur la maîtrise de l'eau par les aménagements fluviaux et l'exhaure des eaux souterraines, sur le reboisement ainsi que sur la limitation et la protection des espaces pastoraux et la création de fermes d'élevage. Dans les pays forestiers à forte économie exportatrice, l'État a organisé l'aménagement volontariste et planifié d'espaces régionaux (opérations « Aménagement de la Vallée du Bandama » et « Autorité pour la Région du Sud-Ouest » en Côte d'Ivoire), et a pris en charge l'encadrement et le soutien aux petits planteurs. Il a surtout créé des plantations industrielles gérées par des sociétés d'État (Palminindustrie en Côte d'Ivoire).

Ces politiques ont eu des résultats très inégaux, notamment en ce qui concerne les grands aménagements hydro-agricoles. Dans la vallée du Sénégal, aménagée par la SAED, la rentabilité est restée médiocre. Les barrages de Manantali et Diama, les périmètres irrigués n'ont pas engendré l'intensification maximale attendue, mais ils ont augmenté la sécurité hydraulique. Ils ont aussi bouleversé les habitudes des petits paysans toucouleurs et soninke. Les politiques pastorales n'ont guère eu plus de succès, sauf en ce qui concerne les tentatives de reconstitution du matériel végétal des pâturages. En revanche, les politiques de lutte contre l'érosion ont, dans certains pays du Sahel, abouti, avec l'aide internationale, à des résultats très favorables (Cap-Vert, Burkina Faso).

En Côte d'Ivoire, l'État a développé une politique de contrôle et de protection du secteur agro-exportateur : contrôle par les sociétés d'État, contrôle et protection par la Caisse de stabilisation et de soutien des prix et produits agricoles (Caistab), du moins jusqu'à un certain point : État encadreur et gestionnaire. Mais cette politique n'a jamais favorisé la compétitivité d'un modèle agro-exportateur aujourd'hui mal en point.

Puis l'État réformateur est venu. La fin des années quatre-vingt a été, pour l'Afrique, une période de mutations : l'effondrement du système communiste, le discours occidental conditionnant l'aide à davantage de démocratie, mais surtout la montée d'oppositions de plus en plus variées et critiques au sein de la société civile vis-à-vis des dirigeants ont, partout ou presque, permis la mise en place de conférences nationales qui ont débouché sur le pluripartisme politique. Les nouvelles politiques de développement néolibérales cherchent à donner davantage de démocratie socioterritoriale. Aussi les États se sont-ils engagés dans des politiques de réforme administrative du territoire inspirées de modèles occidentaux : autonomie administrative et financière des régions et des collectivités territoriales (Cap-Vert, 1991-1992 ; Sénégal, 1995 ; Mali

que la production de tourteaux. Les émigrés (Toucouleurs et Soninke du fleuve Sénégal, Peuls de Guinée) envoient des devises, créent dans leur pays d'accueil des associations conseils pour désenclaver les villages, améliorer le potentiel des plantes cultivées, moderniser l'habitat, construire ou rénover des lieux de culte. En Côte d'Ivoire, au Cameroun, les jeunes réactivent une entraide qui leur permet de gagner un peu d'argent et, malgré leur faible accès à la terre, d'entrer dans la compétition pour l'obtention d'une plantation.

Les femmes se sont organisées, surtout dans les régions où l'émigration masculine est forte (Cap-Vert, pays mossi, bamileke, soninke). Elles prennent en charge des innovations productives (élevage avicole, transformation-commercialisation des produits) et sociales, en s'appuyant sur le système des tontines.

Les encadrements religieux (confréries islamiques, sectes, Églises protestantes) ont un rôle plus actif que par le passé. Ils s'appuient sur une valorisation du paradigme culturel et se préoccupent de problèmes sociaux locaux. Mourides au Sénégal, harristes en Côte d'Ivoire, marabouts peuls ou diakhanke (Sénégal oriental) constituent des groupes pionniers très soudés. Au désengagement de l'État répondent aussi d'autres encadrements nationaux ou locaux, étrangers ou autochtones, socio-économiques (ONG) ou politiques (partis, syndicats), qui activent et transforment les hiérarchies de pouvoir dans le monde rural.

■ Nouveaux problèmes, nouvelles approches

L'approche zonale dépassée ?

Existe-t-il une ruralité zonale, sahélienne, des zones tropicales humides ? Oui, car il existe une communauté de problèmes spécifiques de chaque type de contraintes-atouts offerts par ces milieux ainsi que des problèmes sociaux et économiques caractéristiques de

chaque activité « dominante » : relation pasteur-paysan au Sahel, problèmes de plantations d'exportation, plus au sud.

Mais, au-delà des spécificités, n'est-on pas en présence d'une série de mécanismes et de processus comparables et universels ? Le marché, partout ; le foncier (la terre, capital), la main-d'œuvre (le travail), les acteurs (l'État, la société). Mobilité, pluri-activité, stratégies de genre, pression démographique ou foncière sont des faits azonaux majeurs, comme le sont les aménagements des milieux (irrigation). La ruralité renvoie également à des positions géographiques azonales (enclavement, proximité d'une frontière, d'une ville, d'un axe de circulation). Ainsi, plus que d'une ruralité d'adaptation (aux contraintes), ne faut-il pas plutôt lire la zonalité comme partie d'un « système rural » renouvelé, dans lequel la biodiversité est, avec la ville et les structures foncières et de production un élément essentiel ? Et où les biotechnologies, relais de révolutions vertes déjà anciennes, viennent au secours des agro-éleveurs pour dépasser la contrainte zonale ?

Quels territoires pour la ruralité ?

Les dynamiques territoriales sont à l'ordre du jour. Tant dans les espaces pionniers que les terroirs anciens, les divisions administratives doivent évoluer. Dans les zones pionnières, elles sont à construire. Dans le Sud-Ouest ivoirien, les villages autochtones ont été débordés par les immigrants, qui se sont installés dans des campements aujourd'hui infiniment plus peuplés que les villages autochtones. La multiplication des campements, la mobilité des résidents, les nouveaux besoins en services (écoles, marché) dans les aires de peuplement ainsi créées ont impliqué un redécoupage des divisions administratives et la création de nouveaux chefs-lieux : ainsi Meadji, bourg rural né d'un carrefour de pistes, est-il devenu, en vingt ans, une petite sous-préfecture... À ces choix de territoire et de pôles administratifs correspondent de nouvelles hiérarchies et prééminences sociales : Baoule et autres immigrants ont partiellement dépossédé les autochtones bakwe de leur représentation administrative.

Les divisions administratives nouvelles imposées par le pouvoir remettent en cause le fonctionnement jusqu'alors relativement

fermé des espaces villageois. L'espace paysan s'élargit. Communautés rurales, groupements villageois ne peuvent être appréhendés que sur une base d'étude large multiterritoriale, mais les vieilles divisions ethnoterritoriales peuvent toujours être opératoires, comme les « territoires de route » des Diakhanke. Dans le système colonial portugais (Angola, Sao Tomé et Príncipe), les *roças* (plantations) privées incluaient dans le domaine des « dépendances » (logements des familles d'ouvriers agricoles). La privatisation et le démantèlement de ces domaines, nationalisés après les indépendances (1975), met à l'ordre du jour la question de la création *ex nihilo* de territoires de communes : mais quels sont les critères de tracé des limites ? Et comment transformer un lieu de travail en lieu social, et un contremaître en maire élu ?

Gérer ces divisions administratives et économiques nouvelles est bien un défi important pour les collectivités territoriales élargies.

La complexité des dynamiques foncières

Le droit foncier traditionnel africain se caractérise par la sacralisation de la terre, son inaliénabilité, l'indivision clanique ou familiale et, partout, son absence de valeur marchande. Pourtant, depuis une trentaine d'années, la pression accrue sur la terre, les concurrences d'usage ainsi que les politiques d'État et les incitations du système de l'aide internationale ont peu à peu créé des situations de concurrence et de conflits entre les trois acteurs que sont l'État, les communautés rurales et les familles. Dans des situations socio-économiques et géographiques extrêmement variées, les problèmes s'amplifient dans trois domaines : les droits, les conflits d'usage, les contrats de travail.

— Les droits : après la politique du « tout État » des années soixante (loi de nationalisation des terres), l'État s'est engagé, depuis 1990, dans des politiques de privatisation ou de dessaisissement en encourageant, à travers les plans fonciers ruraux, l'établissement de cadastres, tout en réaffirmant la prééminence publique sur les réserves d'espace (forêts, terres vacantes). Dans les sociétés paysannes, on assiste, mais de manière très variable, à la montée de

inaliénable et sans valeur vénale. Les situations sont très contrastées. Les régions d'économie de plantation et les secteurs d'agriculture irriguée moderne sont largement engagés dans ce processus, tandis que les paysanneries et les éleveurs sahéliens et des savanes demeurent plus traditionalistes, même si la concurrence augmente en termes de droits d'usage. Mais on ne voit pas encore de manière décisive la mise en pratique du droit « moderne ».

— La montée des conflits d'usage : Entre État et agriculteurs, pasteurs et paysans, planteurs étrangers et autochtones, les concurrences se développent. Pour affirmer leur droit de culture, les paysans plantaient traditionnellement des arbres. Cette pratique se généralise, dans un contexte de raréfaction de l'offre en régions sahéliennes comme forestières ouest-africaines. La cession vénale du droit d'usage s'est considérablement accrue, alors qu'autrefois ces « fermages » avaient davantage valeur symbolique. Les demandes s'affirment et les conflits se durcissent : la revendication foncière des Maures beïdanes sur les terres walo du fleuve Sénégal au détriment des paysans toucouleurs et soninke est partiellement responsable du récent conflit mauritano-sénégalais. L'usage réservé des forêts classées, des zones tampons des parcs nationaux est depuis longtemps contesté par les éleveurs et les paysans. Mais dans certaines situations, c'est l'État qui mène une politique laxiste en la matière, satisfaisant la demande clientéliste (déclassement de forêts en Côte d'Ivoire) ou tolérant le prélèvement de charbon de bois dans les forêts du Sénégal oriental, par exemple. Dans certaines conditions de surpeuplement (Hautes Terres du Rwanda, Burundi), les héritages sont devenus symboliques, même en cas de dévolution à un seul enfant (Bamileke) ; le microfundisme se généralise ; le problème foncier pose, au moins régionalement (Nord-Cameroun, Rwanda, Cap-Vert), la question de la viabilité de l'exploitation africaine.

— Les contrats de travail : ils ont évolué en fonction de l'offre de main-d'œuvre, plutôt rare en Afrique, mais aussi des revendications des jeunes qui n'ont accès que très difficilement à la terre, particulièrement dans les régions d'économie de plantation. Les situations sont variées, mais les stratégies développées ont pour but de se procurer du numéraire, et de « prendre rang » pour obtenir, ultérieure-

ment, une modeste terre à planter de la part d'un aîné. Dans ce contexte, les chefs de terre revitalisent les compétitions entre héritiers maternels et paternels.

Choix techniques : vers l'intensification généralisée ?

Croissance démographique, augmentation des besoins alimentaires, raréfaction de la ressource en terres imposent désormais aux sociétés des espaces les plus denses d'Afrique (Afrique de l'Ouest, Afrique orientale) la recherche de l'intensification de leurs sys-

L'adaptabilité spatiale et économique

Trois types de réponses au problème de la simple survie ou de la pérennité économique du groupe familial apparaissent :

— le repli « traditionnel » sur les valeurs de l'altérité, où domine l'utilisation exclusive très extensive du territoire élargi. C'est le cas des sociétés pastorales qui font usage, pendant les phases de sécheresse accentuée, de la totalité du milieu sahélien (herbe, feuille, racines), dans le cadre d'une mobilité élargie (vers le sud, dans les domaines les plus humides : vallées, bourgoutières du delta intérieur du Niger);

— le cas le plus souvent observé est la recherche de la pluri-activité locale, familiale ou plurifamiliale : diversification de vivriers, recours plus intense aux produits de cueillette éventuellement commercialisables, transformation alimentaire, et dynamisation d'artisanats variés si le désenclavement, les marchés locaux, une activité tertiaire (tourisme) le permettent (Dogon, Bassari, Serer);

— mais partout où cela est possible, depuis plus de deux décennies, l'adaptabilité se mesure d'abord à l'importance prise par la recherche d'espaces et d'activités complémentaires du terroir. La mobilité spatiale est une option ancienne, mais qui a pris une vigueur nouvelle avec le désenclavement : descente des montagnards dans les piémonts périphériques (Dogon, monts Mandara), migrations de fin de semaine, saisonnières, de longue durée vers des bassins d'emplois ruraux ou urbains, locaux ou lointains. La mobilité généralisée affecte les familles et les groupes dans toutes les situations écologiques, de charge humaine, de revenus. La migration n'est pas seulement une stratégie de survie, même si c'est du Sahel que viennent les immigrés récents installés dans les régions côtières d'économie de plantation de l'Ouest africain.

Les conditions récentes imposées aux économies (ajustement structurel, dévaluations, baisse des cours de certains produits), les restrictions apportées à l'immigration dans les pays d'Europe ont renforcé les stratégies de pluri-activité multispaciale de groupes et d'individus demandeurs de revenus pour l'accès aux études, aux soins, à la simple survie économique qui assure la reproduction du groupe. Les facilités des communications modernes encouragent

ces comportements qui utilisent complémentarités spatiales et différentiels de main-d'œuvre et de valeurs monétaires, éventuellement au travers des frontières.

Les chaînes de migration à vocation mono-économiques ou pluri-économiques, l'éclatement résidentiel concerté du groupe familial conduisent de plus en plus à un nouveau modèle spatio-économique de la ruralité. Au système de production agricole se substitue progressivement la notion de système d'activités plurispaciales ; à l'unité de production évoluant vers la famille restreinte s'oppose l'économie familiale globale, multi-active et plurilocalisée.

Conclusion

La ruralité africaine s'adapte aux contraintes avec souplesse. Malgré la croissance démographique, l'exode rural et des structures de circulation encore médiocres, l'Afrique parvient — certes inégalement — à nourrir ses populations, en choisissant des solutions alimentaires originales et, avec les tubercules, non concurrentes de produits d'importation essentiellement céréaliers. Le marché gagne en influence et, au-delà d'un marché international difficile à contrôler tant au niveau des cours que de la montée des concurrences, les échanges locaux et régionaux offrent des débouchés soutenus par une demande urbaine forte mais peut-être précaire. L'Afrique emprunte, au moins sur ce point, le chemin des « modèles » indien et d'Asie du Sud-Est.

Cependant, les gains de productivité du travail et de rendement par unité de surface sont difficiles à obtenir. L'Afrique pourra-t-elle faire l'économie d'une « révolution par les biotechnologies » et d'une généralisation des techniques de maîtrise de l'eau ? Les réserves d'espace encore disponibles (bassin du Zaïre) et les faibles peuplements relatifs ne doivent pas faire illusion et, à travers la valorisation « minière » des forêts équatoriales et des savanes boisées, c'est la question de la biodiversité comme patrimoine universel qui est posée.

La montée des problèmes fonciers est un autre révélateur de la gravité du problème de la gestion agricole, pastorale et forestière des ressources par des populations de plus en plus denses. Si l'on constate, au tournant du xx^e siècle, un infléchissement réel de la croissance démographique de l'Afrique (qui pourrait laisser espérer un allègement de la contrainte alimentaire ?), la question foncière se complexifie et s'aggrave. L'Afrique a su, jusqu'à présent, faire cohabiter modernité et tradition foncière et a inventé des droits métissés. La « propriété » ancestrale n'est guère contestée, mais la compétition pour la terre a durci la concurrence pour les droits d'usage et la contractualisation de la main-d'œuvre. Combien de temps l'Afrique échappera-t-elle à une révolution foncière que les bourgeoisies urbaines et l'État semblent appeler de leurs vœux ?

C'est peut-être par la capacité des sociétés à organiser de nouveaux espaces de production et de vie, avec l'adoption d'activités renouvelées et non nécessairement agricoles qui obligent à réfléchir en termes de système d'activité — et non plus de système de production agricole — ainsi qu'en termes d'économie familiale globale que l'avenir de la ruralité africaine paraît le plus positif : fuseaux migratoires à chaînes de plantations, chaînes migratoires multi-actives ruralo-urbaines, aires élargies de ruralité polarisée par les villes, fuseaux spatiaux structurés par des couloirs majeurs de circulation, espaces des marges frontalières, structurés par des pénétrantes transfrontalières remplacent l'antique organisation en terroirs et territoires ethniques fermés.

Au moment même où l'État africain se désengage administrativement, spatialement et économiquement de la gestion des territoires et des hommes dont il a la charge, c'est dans ces espaces nouveaux que se met en place une pluri-activité multispatiale familiale, qui témoigne de la vitalité des sociétés rurales et urbaines africaines.

Bibliographie

- BOUTRAIS (J.), 1992 —
Hautes terres d'élevage au Cameroun. Paris, Orstom, coll. Études et thèses.
- CHALÉARD (J. L.), 1996 —
Temps des villes, temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire. Paris, Karthala, 661 p.
- DAVID (O.), 1996 —
L'oignon du Niger dominera-t-il longtemps les marchés d'Abidjan ? *Grain de Sel*, bulletin trimestriel de l'Inter-Réseaux, 3 : 10-11.
- GALLAIS (J.), 1977 —
Stratégies pastorales et agricoles des Sahéliens durant la sécheresse 1969-1974. Bordeaux, Ceget/CNRS, Travaux et Documents de Géographie Tropicale, 30.
- GALLAIS (J.), 1994 —
Les Tropiques. Terres de risques et de violence. Paris, A. Colin, 271 p.
- GASTELLU (J. M.), 1980-1984 —
Une économie du trésor : les grands planteurs du Moronou. Paris, Orstom, 4 vol.
- IGUE (J.), 1989 —
« Le développement des périphéries nationales en Afrique ». In : *Tropiques, lieux et liens*, Paris, Orstom, coll. Didactiques : 594-605.
- LÉONARD (E.) et al., 1996 —
Production et trafic des drogues : le cas du Mexique et de la Côte d'Ivoire. *Historiens et Géographes*, 352 : 155-165.
- LESOURD (M.), 1988 —
La forêt, la machette et le billet de banque. *Cahiers des Sciences humaines*, 1 : 73-97.
- LESOURD (M.), 1991 —
« Les stratégies de lutte contre la sécheresse dans le Nordeste brésilien, les îles du Cap-Vert et le Sahel continental africain ». In : *Sahel Nordeste Amazonie. Politiques d'aménagement en milieux fragiles*, Paris, Unesco/L'Harmattan : 145-219.
- LESOURD (M.), 1995 —
État et société aux îles du Cap-Vert. Paris, Karthala, 524 p.
- OSWALD (M.), 1994 —
La problématique de l'insertion des jeunes dans les systèmes de production du Centre-Ouest (Côte d'Ivoire). Communication au colloque « Crise, ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle », Abidjan, déc. 1994, 7 p.
- POURTIER (R.), 1992 —
L'explosion urbaine. « Trente années d'Afrique ». *La Documentation Française, Afrique Contemporaine*, 164 : 153-167.
- RETAILLE (D.), 1989 —
« La conception nomade de la ville ». In : *Le Nomade, l'Oasis et la Ville*, Urbama, 20 : 21-35.
- RUF (F.), 1988 —
Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne. Thèse de doctorat, université Paris-X, 6 vol.
- SCHWARTZ (A.), 1993 —
Sous-peuplement et développement dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire. Cinq siècles d'histoire économique et sociale. Paris, Orstom, 490 p.